

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du samedi 25 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq novembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de BORGEOU Martine, Maire.

Présents : Madame BORGEOU Martine, Maire, Mesdames FONTAINE Stéphanie, GOURJON Josiane, LIMERMONT Roselyne, Messieurs BRIAL Fabrice, DOCHY François, GRÉVIN Thierry, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yolande

Absente excusée : Madame ANCIEUX Delphine donne pouvoir à Madame Stéphanie FONTAINE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 18/11/2023

Date d'affichage : 18/11/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DE BEAUVAIS

le : 27/11/2023

A été nommé secrétaire : Thierry GRÉVIN

Objet de la délibération

SOMMAIRE :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2023

2023_36 Délibération : intégration de la régie de la commune d'Elbeuf-en-Bray au SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l'Eau Potable

2023_37 Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'année 2022

2023_38 Délibération : accord de principe pour l'achat d'une parcelle appartenant à M et Mme BLONDEL

2023_39 Délibération : accord de principe pour l'achat d'une parcelle appartenant à M et Mme LEVASSEUR

2023_40 Délibération : accord de principe pour régler les indemnités culturelles

2023_41 Délibération : aménagement d'une sente piétonne

2023_42 Délibération : étude de faisabilité des travaux de rénovation énergétique de la petite halle, de la maison du gardien et du PN aux Tourbières.

2023_43 Délibération : adhésion aux Souvenir Français

2023_44 Délibération : adhésion à IntraMuros

DIVERS

Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2023 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter un point, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2023_36 - Intégration de la régie de la commune d'Elbeuf-en-Bray au SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l'Eau Potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-10-12 en date du 10 octobre 2023 visée le 30 octobre 2023 par la Préfecture,

Vu la délibération n°2023_21 du SAEPA du Bray Sud en date du 10 novembre 2023 visée le 17 novembre 2023 par la Préfecture,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités membres du SAEPA doivent délibérer sur l'intégration dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération n°2023_21 du SAEPA du Bray Sud.

Aussi, Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver l'accord du SAEPA du Bray Sud sur l'intégration de la régie de la commune d'Elbeuf-en-Bray au SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité dont 1 pouvoir

Article 1 : d'approuver l'accord du SAEPA du Bray Sud sur l'intégration de la régie de la commune d'Elbeuf-en-Bray au SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l'eau potable,

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_37 - Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'année 2022

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport a été présenté par l'assemblée délibérante du SAEPA du Bray Sud et a fait l'objet d'une délibération N°2023_25 en date du 10 novembre 2022.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la commune de Saint-Pierre-Es-Champs**

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_38 - Accord de principe pour l'achat d'une parcelle appartenant à M et Mme BLONDEL

Madame le Maire a demandé un accord de principe à M et Mme BLONDEL pour vendre une partie de leur parcelle ZB 0003 le long de la RD104 pour la réalisation de la sente piétonne.

Un accord pour 1 € du m² a été proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ces surfaces seront confirmées après attribution d'un n° de parcelle suite du bornage qui sera réalisé par Monsieur CORRE.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_39 - Accord de principe pour l'achat d'une parcelle appartenant à M et Mme LEVASSEUR

Madame le Maire a demandé un accord de principe à M et Mme LEVASSEUR pour vendre une partie de leurs parcelles ZB 0235 et ZB 0042 le long de la RD104 pour la réalisation de la sente piétonne.

Un accord pour 1 € du m² a été proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ces surfaces seront confirmées après attribution d'un n° de parcelle suite du bornage qui sera réalisé par Monsieur CORRE.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_40 - Accord de principe pour les indemnités culturelles

Madame le Maire a demandé un accord de principe à M et Mme BLONDEL, M et Mme LEVASSEUR, M et Mme CAUDRON pour régler les indemnités culturelles sur une partie des parcelles ZB 0003, ZB 0042 et ZB 0235 afin de pouvoir réaliser une sente piétonne.

Le montant proposé est de 1.11 € le m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_41 - Aménagement d'une Sente Piétonne

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal la nécessité de réaliser le projet suivant : Aménagement d'une sente piétonne.

Madame le Maire explique à son Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes et à la Dotation d'équipement des territoires ruraux, pour un montant total estimé à 358 105.00 € HT.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Approuve la contexture du projet ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'équipement des territoires ruraux,

- Prend l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Plan de financement :

Montant de l'opération (HT) : 358 105.00 €

FINANCEMENT			
Conseil Départemental *	Taux communal	139 660,95 €	39,00%
	Bonification travaux sur RD	35 810,50 €	10,00%
Etat (DETR) **		60 000,00 €	16,75%
Commune		122 633,55 €	34,25%
Total		358 105,00 €	100,00%

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_42 - Etude de faisabilité des travaux de rénovation énergétique de la petite halle, de la maison du gardien et du PN aux Tourbières.

Madame le Maire propose à son conseil de réaliser des travaux d'économie d'énergie de la salle polyvalente situé aux Tourbières, de procéder à des travaux de réhabilitation thermique et de ventilation de la maison du gardien du parc des Tourbières ainsi que des travaux d'aménagement afin de rendre la maison située au PN du parc des Tourbières habitable en vue de pouvoir la proposer à la location.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, la commune souhaite missionner la société ACI afin qu'elle puisse réaliser une pré-étude.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_43 - Adhésion au Souvenir Français

Madame le Maire propose l'adhésion de la commune au Souvenir Français.

Le conseil municipal décide à l'unanimité pour l'année 2023 d'adhérer au Souvenir Français et décide de subventionner cette association pour un montant de 50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_44 - Adhésion à IntraMuros

L'UMO (Union des Maires de l'Oise) propose à ses communes adhérentes de disposer de l'application IntraMuros gratuitement jusqu'au 31 octobre 2024. Cette application permet de connaître les évènements, actualités, lieux à visiter et les services mairie de la commune et les alentours.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à IntraMuros. L'application est gratuite pour les habitants de la commune. Une publication sera faite dans le bulletin municipal de fin d'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_45 - Récompenses des jeunes ayant eu une mention très Bien au Baccalauréat

Afin de récompenser des jeunes méritants ayant une mention Très Bien au Baccalauréat Madame le Maire propose au conseil municipal de leur offrir un bon d'achat de 50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

DIVERS :

- Tribunal : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une habitante résidant place de la mairie a saisi le tribunal administratif d'Amiens car Madame le Maire lui a refusé de changer le sens de circulation de la place de la mairie.
En accord avec Messieurs les adjoints, Ingénierie Sécurité Routière, Monsieur Armand GOSDA a fait une étude de circulation le matin à l'arrivée des enfants à l'école et à 16h15 à la sortie des classes.
Une médiation a été acceptée. Madame le Maire sera accompagnée de l'entreprise Ingénierie Sécurité Routière.
- Marché de Noël : 21 exposants seront présents, les aînés et les enfants ont reçu leur invitation pour venir chercher leur colis de Noël pendant le Marché de Noël. Il y aura la présence du Père Noël.
- Bulletin de fin d'année sera distribué avant Noël.

Séance levée à : 11h30

En mairie, le 25/11/2023

Le Maire

Martine BORGEO

